

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Durée : 1 jour (prévoir 2 jours pour une formation plus détaillée)

1. PETIT RAPPEL HISTORIQUE

2. ÉTENDUE JURIDIQUE DES POUVOIRS DU DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL

3. QUELQUES STATISTIQUES

4. LES ENTREPRISES CONCERNÉES PAR L'EXISTENCE DE DU PERSONNEL

5. CALCUL DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE POUR L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

- Les salariés pris en compte dans l'effectif

6. LE CADRE DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

7. LA NOTION D'ÉTABLISSEMENT DISTINCT

8. LES DÉLÉGUÉS DE SITE

9. SUPPRESSION ET RÉTABLISSEMENT DE L'INSTITUTION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

- Suppression de l'institution
- Rétablissement de l'institution

10. NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ELUS

11. DURÉE ET FIN DE MANDAT

- Cas de suspension du contrat de travail
- Cas de la mise à pied
- Prorogation du mandat
- Fin de mandat
- Autres cas prévus par la jurisprudence

10. NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ÉLUS

12. MODIFICATION JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

- L'application de l'article L.112-12 du Code du Travail

13. REMPLACEMENT EN COURS DE MANDAT

14. ÉLECTIONS PARTIELLES

15. LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL

- Le cadre de la loi
- Le nombre d'élus
- Deux possibilités pour les élections des délégués en D.U.P.
- Durée et fin des mandats

- Le crédit d'heures de délégation
- Périodicité et tenue des réunions
- Fonctionnement des deux instances

16. LE FONCTIONNEMENT DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DANS SES RAPPORTS AVEC L'EMPLOYEUR ET LES SALARIÉS

- Les réunions avec l'employeur
- L'organisation et la tenue des réunions
- Suite à la réunion
- Les relations avec les salariés

17. LES ATTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

- La présentation des réclamations des salariés
- La conclusion d'accords avec les délégués du personnel
- Consultation des délégués en cas de reclassement d'un salarié après un accident de travail ou une maladie professionnelle
- Consultation des délégués en matière de congés payés
- Consultation des délégués en cas de délégation unique du personnel
- Consultation éventuelle des délégués sur la durée du travail
- Consultation sur le repos compensateur
- Consultation sur le changement des registres et textes à la disposition des délégués du personnel
- Consultation des observations faites par l'Inspection du Travail à l'employeur
- Droit d'alerte et atteinte aux libertés
- L'accompagnement des salariés en cas de sanctions prévues à leur rencontre

18. QUELQUES NOTIONS DE DROIT A L'USAGE DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

- La référence au contrat de travail : ce qu'il faut savoir à minima
- La référence au Code du Travail : savoir s'y retrouver pour mieux intervenir
- La référence à la convention collective : savoir la situer
- La référence aux accords d'entreprise : connaître les avantages acquis et les faire valoir
- La référence aux usages dans l'entreprise : leur application et leur dénonciation
- Les références aux engagements unilatéraux de l'employeur : leur application et leur dénonciation